

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°23/2017

OBJET : TARIFICATION DES GITES COMMUNAUX.

Conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Excusés : 5

Pouvoirs : 1

Votants : 19

SÉANCE DU 1^{er} JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 1^{er} juin, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-neuf mai 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Théodore PAPPALO Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Jean-Pierre MAURIN, Christian FARALDI, Virginie CHABERT, Annie BARBIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu les délibérations du Conseil Municipal de Châteauneuf en date du 18 mai 2016, du 11 juillet 2016 et du 8 décembre 2016 instaurant la tarification des gîtes communaux ;
- Considérant que lors de la séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2016, il a été approuvé une tarification des gîtes communaux selon le classement des Gîtes de France par épi, à la semaine et au mois avec une convention de mandat de gestion des Gîtes de France (mandat n°7332/2017 du 02/09/2016).
- Considérant, de plus, que lors de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2016, il a été approuvé une tarification spécifique des gîtes communaux en faveur du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire souhaite étendre l'offre de location aux travailleurs saisonniers et aux locations d'entreprises.

Pour mémoire, les tarifs des gîtes pour la location touristique (Gîte de France) sont de :

	Prix d'un studio « 1 épi »/semaine	Prix d'un studio « 2 épis »/semaine	Prix du T1 « 2 épis »/semaine
Basse saison	300€	320€	340€
Moyenne-saison, juin, septembre, vacances scolaires	320€	340€	370€
Haute-saison juillet août	340€	380€	440€

	Prix d'un studio « 1 épi »/mois	Prix d'un studio « 2 épis »/mois	Prix du T1 « 2 épis »/mois
Basse saison	900€	1000€	1100€
Moyenne-saison, juin, septembre, vacances scolaires	950€	1100€	1200€
Haute-saison juillet août	1000€	1200€	1300€

La tarification spécifique des gîtes communaux applicable au Centre Communal d'Action Sociale est de :

La nuit		La semaine		Le mois	
Studio	T1	Studio	T1	Studio	T1
0€	0€	100€	150€	300€	400€

La tarification proposée pour les travailleurs saisonniers et aux locations d'entreprises est de, à compter du 1^{er} juin 2017:

	La semaine		Le mois	
	Studio	T1	Studio	T1
Tarifs réduits aux saisonniers le premier mois	100€	150€	300€	400€
Tarifs saisonniers et entreprises	230€	300€	600€	1000€

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en délibéré :

ADOpte les tarifications ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le